

Vanves, le 8 octobre 2024

Délibération CA n°202410081

DELIBERATION
relative au budget rectificatif n° 3 du Cnous

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;
Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
Vu les articles 175,176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration du Cnous adopté le 27 mars 1997 et modifié le 9 juillet 2010, le 24 novembre 2016 et le 27 mars 2019 ;
Vu les documents relatifs au budget initial 2023 présentés en conseil d'administration,
Vu les documents relatifs au budget rectificatif n°3 présentés en conseil d'administration.*

Point de l'ordre du jour

3- Exercice 2024 : Budget rectificatif 2024 n°3

• Entendu les expos, és de Madame Bénédicte DURAND, Présidente du Cnous et de Madame Corinne VADE, Sous-directrice de la performance et des finances du Cnous

• Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- **168,0 ETPT** sous plafond et **6,0 ETPT** hors plafond (notifié : 168 ETPT sous plafond).
- **527 608 591 €** d'autorisations d'engagement dont :
 - ✓ 15 980 100 € pour les dépenses de personnel
 - ✓ 503 254 291 € pour les dépenses de fonctionnement
 - ✓ 8 374 200 € pour les dépenses d'investissement.
- **522 361 324 €** de crédits de paiement dont :
 - ✓ 15 980 100 € pour les dépenses de personnel
 - ✓ 498 007 024 € pour les dépenses de fonctionnement
 - ✓ 8 374 200 € pour les dépenses d'investissement.
- **513 170 855 €** de recettes.
- **-9 190 469 €** de solde budgétaire (déficit).

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- **-38 312 811 €** de variation de trésorerie
- **-4 827 528 €** de résultat patrimonial
- **-4 733 469 €** de capacité d'autofinancement (IAF)
- **-9 190 469 €** de variation du fonds de roulement.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale sont annexés à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve, à la majorité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum : 10

Membres participant à la délibération : 20

Procurations : 5

Abstentions : 3

Pour : 11

Contre : 6

La Présidente du Centre National
des Œuvres Universitaires et Scolaires


Bénédicte Durand

